

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 26 juin 2024

### **Limitation de l'usage de l'eau potable sur les communes de Romagne, Sommières-du-Clain et Champagné-Saint-Hilaire**

Les dernières analyses d'eau sur le secteur de Romagne ont mis en évidence une contamination microbiologique de l'eau distribuée par le réseau d'eau potable.

Par mesure de protection de la population, les habitants des communes Romagne, Sommières-du-Clain et Champagné-Saint-Hilaire sont invités à ne pas consommer l'eau du robinet pour :

- la boisson
- la préparation et le lavage d'aliments non cuits
- le brossage des dents

Il convient de privilégier l'utilisation d'eau en bouteille ou de porter à ébullition pendant 5 min l'eau du robinet avant consommation.

L'eau du robinet peut être utilisée pour :

- la préparation d'aliments cuits
- la toilette
- la vaisselle, la lessive et le nettoyage des locaux.

Les communes de Romagne, Sommières-du-Clain et Champagné-Saint-Hilaire prennent toutes les dispositions pour informer la population desservie des restrictions de l'usage de l'eau distribuée et des conditions de mise à disposition d'une eau consommable au profit des populations sensibles.

De nouvelles analyses seront réalisées régulièrement afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau.

Contact presse  
**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers